

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 23 mai 2023 à 18h00 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 16 mai 2023

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, CHARPIN Frédéric, HENRY Lætitia.

Absents : DURAZ Sébastien.

Secrétaire de séance : DAVID Éric

Conseillers en exercice : 09

Présents : 08

Votants : 08

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 13 avril 2023.

Vote : 7 voix pour.

2 – Date d'ouverture des remontées mécaniques pour l'été 2023.

Décide d'ouvrir le TSD Charvin Express du mardi 11 juillet 2023 au jeudi 24 août 2023, 3 jours par semaine soit le mardi, mercredi et jeudi.

Vote : 7 voix pour.

Arrivée de Madame Arlaud Marielle à 18h10.

3 – Projet d'étude et piste VTT.

Décide de lancer les études pour le projet de piste VTT sur la commune de St Jean d'Arves.

Vote : 4 voix contre (Hustache Christiane, Arlaud Marielle, Henry Lætitia, Hustache Maurice) et 4 voix pour (Gemin Clément, Charpin Frédéric, Sol Sébastien, David Éric).

Certains pensent que c'est trop cher, la commune devra également être maître du foncier.

Pas de validation des travaux si les travaux dépassent 50 000 € dans leur totalité.

4 – Devis écran affichage dynamique.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis des Sociétés ACS et de Smartlight pour l'écran affichage dynamique.

Le Conseil Municipal décide de choisir la société ACS avec les options suivantes : écran double à 352 € HT par mois pendant 66 mois.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société ACS pour 352 € HT par mois pendant 66 mois.

Vote : 8 voix pour.

5 – Modifications des statuts de la 3CMA - compétence eau.

Madame le Maire lit la délibération de la 3CMA concernant la modification des statuts de la 3CMA, compétence eau.

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification statutaire et le projet de statuts modifié.

Vote : 8 voix pour.

6 – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2023.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet.
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Vote : 8 voix pour.

7 – Délibération modifiant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S).

Le conseil municipal décide la modification des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S). et autorise Madame le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Vote : 8 voix pour.

8 – Délibération autorisant le paiement des heures supplémentaires de l'agent du cinéma.

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour le bon fonctionnement des services du cinéma, il est nécessaire d'autoriser la réalisation d'heures supplémentaires au-delà du contingent mensuel autorisé, dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée.

Le Conseil Municipal autorise le paiement des heures supplémentaires réalisées au-delà du contingent mensuel autorisé, pour les agents du cinéma, dû aux horaires spécifiques du service et à sa période de fonctionnement (ouverture saisonnière).

Vote : 8 voix pour.

9 – Devis ARVELEC travaux à l'office de tourisme.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société ARVELEC pour les travaux d'éclairage de l'office de tourisme.

Le montant de ce devis s'élève à 2 591.40 € HT, soit 3 109.68 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société ARVELEC pour 2 591.40 € HT, soit 3 109.68 € TTC.

Vote : 8 voix pour.

10 – Devis EMC chapiteau été 2023.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société EMC concernant la location du chapiteau du 5 au 22 août 2023.

Le montant de ce devis s'élève à 3 200.00 € HT, soit 3 840.00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société EMC pour 3 200.00 € HT, soit 3 840.00 € TTC.

Vote : 8 voix pour.

11 – Intégration de la commune d'Albiez-Montrond dans la DSP – 3CMA.

Madame le Maire lit au conseil municipal la délibération prise par la 3CMA concernant l'intégration de la commune d'Albiez-Montrond dans la Délégation de Service Public concernant l'eau.

Le Conseil Municipal prend acte de l'intégration de la commune d'Albiez-Montrond dans le périmètre de la Délégation de Service Public, approuve l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public.

Vote : 8 voix pour.

12 – Délibération d'approbation de dissolution du SIVU de l'Ouillon.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la répartition du résultat de clôture du SIVU Touristique de l'Ouillon entre les communes selon la clé ci-dessus présentée.

Le conseil municipal approuve la répartition du résultat de clôture du SIVU Touristique de l'Ouillon entre les communes selon la clé suivante :

- Fontcouverte-La Toussuire : 10 000 € (25% de 40 000 €)
- Saint-Sorlin-d'Arves : 10 000 € (25% de 40 000 €)
- Villarembert-Le Corbier : 10 000 € (25% de 40 000 €)
- Saint-Jean-d'Arves : 28 713,78 € (25% de 40 000 € + le reliquat excédant 40 000 € soit 18 713,78 €)

Le conseil municipal mandate Madame le Maire pour la mise en œuvre des opérations de dissolution du SIVU.

Vote : 8 voix pour.

Questions diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde : le document sera envoyé à tous les élus. Une fois qu'ils en auront pris connaissance, une délibération sera prise.
- Filet pare-ballon. David Éric se rendra sur place jeudi 25 mai au matin pour faire voir à la société l'emplacement choisi.
- Fabrication d'un jeu pour l'office de tourisme, pour cet été. Les employés communaux n'ont pas le temps de le faire. David Éric se propose de le faire lui-même.

- Devis trophée des Hérens. Le conseil municipal valide le devis de Mr Bizel-Bizellot Sébastien pour un montant de 400.00 €.
- Demande de Mr Féjoz Paul aux Mazets.
- SDES centre équestre, résilier ce point de livraison car il est en doublon.
- Taxe de séjour : point à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Assemblée générale de l'association départementale des communes forestières de Savoie le 3 juin 2023 à 9h30 à Curienne.
- Réunion du PADD le vendredi 26 mai à 9h30 à St Sorlin d'Arves.
- Il y a du bois de coupé dans le ruisseau des Chambons.
- Terrain de la Chal à remettre en prospection car nous n'avons pas de nouvelle de RJO.
- David Éric fait un compte rendu de la réunion de l'espace valléen. Viabilisation du premier étage de la halte-garderie. Le cabinet Amome sera contacté par Madame le Maire.
- Combe du Mollard : rien ne sera pris en charge par le gemapi. Subvention du Département 32 % et service de l'eau de la 3CMA.
- Réunion à prévoir avec les employés communaux.
- La centrale hydroélectrique est remise en fonctionnement.
- Travaux à faire au niveau du ruisseau à l'entrée de la miellerie.
- Demande de Monsieur Arlaud Loïc pour emprunter comme l'année dernière les chemins communaux. L'accord lui est donné par l'ensemble des élus.

Séance levée à 20h00.

Madame le Maire



Eric David
Secrétaire de séance

publié et affiché le 22 juin 2023